



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Boucherville tenue le 17 décembre 2021, à 12h00 à l'hôtel de ville de Boucherville, 500, rue de la Rivière-aux-Pins. Boucherville, sous la présidence de monsieur le maire.

**SONT PRÉSENTS :**

M. Jean Martel, maire (téléconférence)

M<sup>me</sup> Isabelle Bleau, conseillère (téléconférence)

M. Raouf Absi, conseiller (téléconférence)

M<sup>me</sup> Josée Bissonnette, conseillère (téléconférence)

M<sup>me</sup> Anne Barabé, conseillère (téléconférence)

M. François Desmarais, conseiller (téléconférence)

M<sup>me</sup> Magalie Queval, conseillère (téléconférence)

M<sup>me</sup> Jacqueline Boubane, conseillère (téléconférence)

M<sup>me</sup> Lise Roy, conseillère (téléconférence)

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS**

M<sup>me</sup> Marie-Pier Lamarche, greffière (téléconférence)

M. Roger Maisonneuve, directeur général (téléconférence)

**Ouverture de la séance et moment de réflexion**

---

... Après un moment de réflexion, M. le maire, Jean Martel, ouvre la séance.

... La greffière a dressé un certificat de convocation à la présente séance, lequel est déposé aux archives.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

211217-E-1

**Adoption de l'ordre du jour**

---

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que déjà soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

211217-E-2

**Adoption - Règlement numéro 2021-358 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville de Boucherville et remplaçant le Règlement 2020-340**

---

Il est proposé d'adopter le Règlement 2021-358 - Règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville de Boucherville et remplaçant le Règlement 2020-340.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

211217-E-3

**Adoption - Règlement numéro 2021-361 décrétant des travaux de construction d'un complexe multisport de même qu'une dépense de 30 498 206 \$ et un emprunt de 23 498 206 \$ nécessaire à ces fins**

---

Il est proposé d'adopter le Règlement 2021-361 - Règlement décrétant des travaux de construction d'un complexe multisport de même qu'une dépense de 30 498 206 \$ et un emprunt de 23 498 206 \$ nécessaire à ces fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

211217-E-4

**Adoption - Règlement numéro 2021-362 imposant les taxes foncières, les droits sur les mutations immobilières et les tarifs pour l'utilisation de l'eau, l'enlèvement des ordures ménagères, des rebuts et des matières recyclables et ce, pour l'année 2022**

---

Il est proposé d'adopter le Règlement 2021-362 - Règlement imposant les taxes foncières, les droits sur les mutations immobilières et les tarifs pour l'utilisation de l'eau, l'enlèvement des ordures ménagères, des rebuts et des matières recyclables et ce, pour l'année 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

211217-E-5

**Augmentation de la marge de crédit de la Ville auprès de la Banque Nationale du Canada**

---

CONSIDÉRANT l'entente de services bancaires avec la Banque Nationale du Canada;

Il est proposé que le trésorier ou l'assistant-trésorier soit autorisé à négocier et à signer avec la Banque Nationale du Canada une augmentation de la marge de crédit de 12 millions de dollars pouvant être utilisée en tout ou en partie en tout temps.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

211217-E-6

**Adjudication d'un contrat pour la localisation du collecteur pluvial par hydro-excavation le long du futur mur anti-bruit du boulevard Industriel (P-16-AM-11)**

---

CONSIDÉRANT le contrat pour la localisation du collecteur pluvial par hydro-excavation le long du futur mur anti-bruit du boulevard Industriel;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2021-2937 préparé par la Direction du génie daté du 15 décembre 2021 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat pour la localisation du collecteur pluvial par hydro-excavation le long du futur mur anti-bruit du boulevard Industriel à Sanivac / 9363-9888 Québec inc. pour un montant total de 78 952,16 \$, taxes incluses, le tout selon les conditions prévus lors de l'entente P-16-AM-11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

211217-E-7

**Acquisition d'une surfaceuse à glace électrique 2022 pour le Centre des glaces Gilles-Chabot**

---

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2021-2944 préparé par la Direction des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs daté du 16 décembre 2021;

Il est proposé d'octroyer le contrat SP-21-39 pour l'acquisition d'une surfaceuse à glace électrique 2022 pour le Centre des glaces Gilles-Chabot au plus bas soumissionnaire conforme, soit Robert Boileau Inc. pour un montant total de 154 743,70 \$ taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

211217-E-8

**Contrat d'assurances biens 2021-2022**

---

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2021-2954 préparé par la Direction du greffe daté du 14 décembre 2021;

Il est proposé:

1. D'accepter les conditions soumises par La Capitale assurances générales pour le contrat d'assurances biens pour la Ville de Boucherville pour la période 2021-2022.
2. De payer pour le terme 2021-2022 la prime totale de la Ville soit 139 123,24 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

211217-E-9

**Orientation du conseil sur les sujets à l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération du 23 décembre 2021**

---

Il est proposé de prendre l'orientation suivante quant aux sujets mentionnés dans le préambule de la présente soit :

1. Favorable à l'adoption de la résolution apparaissant à l'article CAX-211223-4.1 *Adoption de la partie du budget de la Ville visant ses compétences d'agglomération pour l'exercice financier 2022 (SD-2021-3707)*.

Toutefois, à la lumière de toute nouvelle information reçue par monsieur le maire ou son représentant sur l'un ou l'autre de ces dossiers avant la séance extraordinaire du conseil d'agglomération, celui-ci ou son représentant est autorisé à réévaluer la situation et à prendre une position différente lors de ces séances, si le tout est jugé pertinent, monsieur le maire ou son représentant est également autorisé à prendre la position jugée la meilleure pour la Ville pour tout nouveau dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Parole aux membres du conseil**

---

La parole est accordée aux membres du conseil.

211217-E-10

**Levée de la séance**

---

Il est proposé de lever la présente séance à 12 h 14.

---

Jean Martel, maire

---

Marie-Pier Lamarche, greffière